

A2L INVEST
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros

Siège social : 14 impasse Honoré Laporte,
65000 TARBES

RCS DE TARBES
Société en cours de formation

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 26 mars 2025

LE SOUSSIGNE :

Madame Aurélie ARNAUD demeurant 14 impasse Honoré Laporte 65000 TARBES.

Associée unique de la société A2L INVEST

Après avoir exposé qu'une société a été constituée aux termes d'un acte sous seing privé en date à Tarbes, du 26 mars 2025, a pris les décisions suivantes :

- Nomination du Président
- Pouvoir pour les formalités.

Première résolution

L'associée unique se nomme en qualité de Présidente de la Société pour une durée illimitée, à savoir Madame Aurélie ARNAUD demeurant 14 impasse Honoré Laporte 65000 TARBES.

Madame Aurélie ARNAUD, dispose, conformément aux statuts, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société et la représenter à l'égard des tiers.

Madame Aurélie ARNAUD, accepte les fonctions de Présidente qui viennent de lui être confiées et déclare n'exercer aucune autre fonction, ni être frappée d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

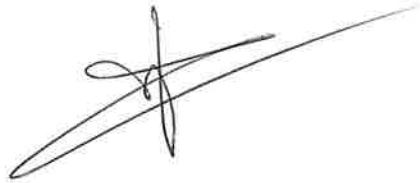
La rémunération de la présidente sera fixée ultérieurement.

Deuxième résolution

Tous pouvoirs sont accordés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir les formalités de publicité ou de dépôt prévues par la loi.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidente associée unique.

La Présidente associée unique
Madame Aurélie ARNAUD

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.